

# Les Paroles de professionnels aides-soignants en Bretagne



## LE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT



**22 600** aides-soignants  
en Bretagne

Un métier largement féminisé  
mais accessible aux hommes

Un métier de proximité,  
de contact humain

### L'aide-soignant, un maillon indispensable dans la chaîne de soins

L'aide-soignant exerce son activité, **sous la responsabilité de l'infirmier**, dans le cadre d'une **équipe pluridisciplinaire** (médecins, agents de service hospitalier, auxiliaires de vie sociale...) dans laquelle sa place est clairement définie.

Il est en **lien direct avec le patient** ou résident et a une vision globale des capacités individuelles et de l'environnement social et familial dans lequel le patient ou résident évolue. A ce titre, il est le **premier à pouvoir signaler une évolution de son état de santé**.

Pour autant, certains professionnels en poste expriment un manque de reconnaissance de la part des professionnels médicaux et de l'entourage des patients (familles...) : leur parole, en lien avec leur degré de connaissance du patient, n'est pas toujours prise en compte.

### Des compétences clés nécessaires à l'exercice du métier

Au quotidien, l'aide-soignant assure le **nursing**, c'est-à-dire les soins d'hygiène et de confort (douche, habillage...). Cette activité, **cœur de métier des aides-soignants**, nécessite des compétences techniques spécifiques afin de maîtriser les gestes adaptés au bien-être et à la santé du patient ou résident.

L'**accompagnement personnalisé** des patients ou résidents fait également partie intégrante des fonctions de l'aide-soignant : il s'agit alors d'aider les personnes à réaliser certaines tâches (lever...) en s'adaptant à leurs capacités afin de préserver leur autonomie.

Par conséquent, **apprécier le contact humain** et avoir le sens de l'écoute sont des qualités primordiales pour l'exercice de ce métier. De plus, l'aide-soignant doit savoir travailler en équipe, être autonome et observateur afin de déceler tout changement de l'état de santé du patient ou du résident.

### Un métier qui évolue

Aujourd'hui, l'exercice du métier d'aide-soignant est impacté par l'évolution des publics accueillis : l'augmentation de l'espérance de vie induit un **vieillessement des patients**, auquel s'ajoute un développement des **troubles psychiatriques ou psychologiques**.



**85%** des aides-soignants sont en CDI

Les aides-soignants rencontrés ont choisi le secteur d'activité dans lequel ils travaillent

## Une polyvalence sectorielle

Les aides-soignants peuvent évoluer dans l'ensemble des secteurs du champ sanitaire et médico-social (en établissement hospitalier ou médicalisé ainsi qu'à domicile) et auprès de publics diversifiés (patients hospitalisés, personnes en situation de handicap, personnes âgées...). En Bretagne, 60% des aides-soignants exercent dans un établissement hospitalier et 28% dans un établissement pour personnes âgées.

Les employeurs perçoivent la mobilité sectorielle des aides-soignants comme un atout. En effet, chaque secteur d'activité requiert des compétences techniques spécifiques qui sont transférables et valorisées dans les autres secteurs.

## Des conditions de travail spécifiques selon les structures

En fonction des secteurs d'activité, le rythme de travail diffère : horaires coupés (journée de travail qui n'est pas effectuée en continue), horaires variables, horaires fixes... Dans de nombreuses structures, l'aide-soignant est amené à travailler les week-end et jours fériés et/ou de nuit.

En Bretagne, 3 professionnels sur 10 travaillent à temps partiel. Ces derniers exercent principalement dans le secteur de l'aide à domicile et dans le secteur de l'action médico-sociale pour les personnes âgées. Toutefois, les structures s'efforcent, dans la mesure du possible, de développer les contrats à temps complet lorsque les professionnels le souhaitent.



## Une prévention de l'usure professionnelle

Le métier d'aide soignant requiert des aptitudes physiques et une bonne résistance afin d'assurer le transfert des patients, notamment pour les aider à se lever, à se déplacer... Par ailleurs, les professionnels en poste et les employeurs rencontrés remarquent que le contact permanent avec les patients peut entraîner, pour certains salariés, une tension difficile à supporter.

Ainsi l'usure professionnelle est une préoccupation commune à l'ensemble des établissements et des mesures de prévention sont mises en œuvre : analyse des pratiques, rencontre avec des professionnels (psychologues, ergothérapeutes)... De plus, lorsqu'une usure psychologique ou physique est décelée, certains établissements accompagnent, dans la mesure du possible, le professionnel afin de trouver une solution adaptée (reconversion...).

## En Bretagne, un métier qui ne semble plus être en tension

En 2014, 1 540 offres d'emploi ont été déposées à Pôle emploi, dont 23% en CDI et 61% à temps complet. **Près de la moitié des offres d'emploi (49%) concernaient le secteur de l'action médico-sociale pour personnes âgées.**

A court et moyen terme, les besoins en personnels concernent principalement des remplacements. **La plupart des employeurs rencontrés déclarent ne pas avoir de difficultés particulières pour recruter**, sauf pour les remplacements d'été dans certains cas. Toutefois, sur le territoire de Rennes - Redon - Vitré - Fougères, ainsi que dans les secteurs de l'aide à domicile et l'action médico-sociale pour les personnes âgées, la situation est plus contrastée : certains établissements évoquent toujours des difficultés à recruter.



1 250 diplômés en 2014

Une formation au métier d'aide-soignant adaptée aux besoins dont la qualité est plébiscitée par les employeurs

Des aides financières pour se former

## Une insertion professionnelle qui débute par des CDD

En parallèle, 2 090 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi au 31/12/2014 recherchaient un emploi d'aide-soignant. Un tiers de ces demandeurs d'emploi étaient inscrits à Pôle emploi depuis moins de 4 mois.

Les établissements ont modifié leurs pratiques de gestion de ressources humaines : **les recrutements des jeunes diplômés s'effectuent majoritairement en CDD**. En effet, après l'obtention du diplôme, les structures ont tendance à rappeler les diplômés accueillis en stage pour assurer les remplacements, notamment au cours de l'été. Par ailleurs, dans la fonction publique hospitalière, il est constaté un allongement du délai avant titularisation.



# LA FORMATION AU MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT

## Une formation de qualité

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant se prépare au sein d'écoles spécialisées. En Bretagne, **30 organismes de formation dispensent cette formation**. Employeurs et aides-soignants reconnaissent la **qualité de la formation dispensée et le bon maillage territorial des établissements de formation**.

La formation comporte 17 semaines d'enseignement et 24 semaines de stage pratique. **Elle est accessible aux personnes d'au moins 17 ans, sans condition de diplôme**. Pour les titulaires des baccalauréats professionnels "Services aux personnes et aux territoires" (SAPAT) et "Accompagnement, soins et services à la personne" (ASSP), des dispenses de formation sont prévues pour certains modules et la procédure de sélection diffère.

Des dispenses de formation existent également pour les titulaires d'un diplôme d'Etat de niveau V du sanitaire et social (aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale...).

La formation au métier d'aide-soignant attire de nombreux candidats. En 2014, 7 950 personnes se sont présentées au concours d'entrée en Bretagne pour 1 270 admis en formation.

Les financements de cette formation sont portés par la Région pour les jeunes et les demandeurs d'emploi, dans le cadre de la gratuité des formations de niveau V, et par les employeurs et les OPCA pour les salariés, au titre de la formation professionnelle continue.

## La Validation des acquis de l'expérience : un dispositif à valoriser

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) peut également permettre d'obtenir le diplôme. Sur les 80 parcours VAE réalisés en 2014 pour le diplôme d'aide-soignant, plus de la moitié a abouti à une validation partielle. La VAE donne alors la possibilité d'intégrer un organisme de formation afin de valider les modules manquants.

La VAE vient souvent valoriser un travail, apporter une reconnaissance et une intégration dans l'équipe. Cependant, ce dispositif reste méconnu : il est perçu comme complexe par une partie des employeurs et certains aides-soignants rencontrés pointent parfois, un manque de reconnaissance du diplôme obtenu par ce biais.



*Les signataires du Contrat d'objectifs emploi-formation du secteur sanitaire, social et médico-social ont souhaité construire un dispositif d'observation des métiers et formations de ce secteur.*

*Cette brochure présente des chiffres clés actualisés sur le métier d'aide-soignant, issus de la fiche métier parue en mai 2014, ainsi que les principaux éléments de l'analyse qualitative parue en novembre 2015. Cette étude a permis de recueillir la parole d'aides-soignants en poste, de cadres et directeurs d'établissements, d'organismes de formation et de représentants des branches et fédérations de ce secteur. Les propos recueillis sont donc le reflet de l'expression et de la perception des professionnels régionaux sur leurs conditions et réalités d'exercice du métier.*

### Pour aller plus loin



Fiche métier  
sur les aides-soignants

Analyse qualitative :  
regard sur le métier  
d'aide-soignant en Bretagne

### GREF Bretagne

Mission Observatoire emploi-formation  
Technopole Atalante Champeaux  
91, rue de Saint-Brieuc

35043 RENNES CEDEX

Tél. 02 99 54 79 00

Fax 02 99 54 00 00

Email : [observatoire@gref-bretagne.com](mailto:observatoire@gref-bretagne.com)  
[www.gref-bretagne.com](http://www.gref-bretagne.com)

---

Nous tenons à remercier ici  
l'ensemble des structures régionales  
qui ont participé à ces groupes, et plus particulièrement  
les établissements du secteur sanitaire et social  
qui ont détaché des professionnels en poste  
pour participer à ces travaux.

---

### RESPONSABLE DE PUBLICATION

Christine LEVESQUE

### RÉDACTEUR

Océane NOUAILHAS

### CHARGÉE DE PUBLICATION

Nathalie MOULIN



Contrat de plan  
Etat-Région

